



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Assistance technique et renforcement des capacités

Débat général

Intervention du Luxembourg

30 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Pour le Luxembourg, l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains sont des principes fondamentaux pour la conception de toute société humain juste et inclusive. L'assistance technique et le renforcement des capacités est l'un des moyens les plus concrets à disposition du Conseil des droits de l'homme pour contribuer à la réalisation de la vision d'un contrat social ancré dans les droits humains. Afin d'y contribuer concrètement, le Luxembourg soutient financièrement les deux Fonds volontaires sur lesquels la Haute-Commissaire et le secrétariat ont présenté leurs rapports. Le Fonds SIDS nous tient particulièrement à cœur, étant donné qu'il permet de concrétiser une participation plus universelle aux travaux de ce Conseil. Nous soutenons la résolution sur le Fonds SIDS qui sera adoptée, espérons-le avec consensus, encore cette semaine.

Nous estimons que l'assistance technique est essentielle pour améliorer les droits humains dans tous les pays, quel que soit leur statut de développement. Mon pays consacre plus d'un pourcent de son revenu national brut à la coopération au développement, surtout dans les pays les moins avancés : nous suivons pour cela une approche fondée sur la réalisation de tous les droits humains, civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et aussi environnementaux.

Nous remercions également la Haute Commissaire pour son rapport sur l'assistance technique en Afghanistan et estimons qu'il faut continuer le travail sur le terrain afin de ne pas perdre toutes les avancées des 20 dernières années. Les droits des femmes et des filles sont menacés et la communauté internationale ne doit ignorer aucune piste pour les soutenir. La coopération technique est l'une de ces pistes.

Monsieur le Président,

J'ai pu présenter ici une déclaration coparrainée par XX pays, encourageant tous les membres de l'ONU de s'engager dans une réflexion en bonne foi sur le point 10. Même si nous avons des divergences entre différents groupes de pays, nous sommes tous d'accord que la diplomatie et la coopération pratique sont indispensables pour avancer ensemble dans la réalisation du mandat donné à ce Conseil par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Comptez sur le Luxembourg pour continuer ce travail pendant les trois années de notre mandat que nous venons d'entamer.

Je vous remercie.

(370 mots)